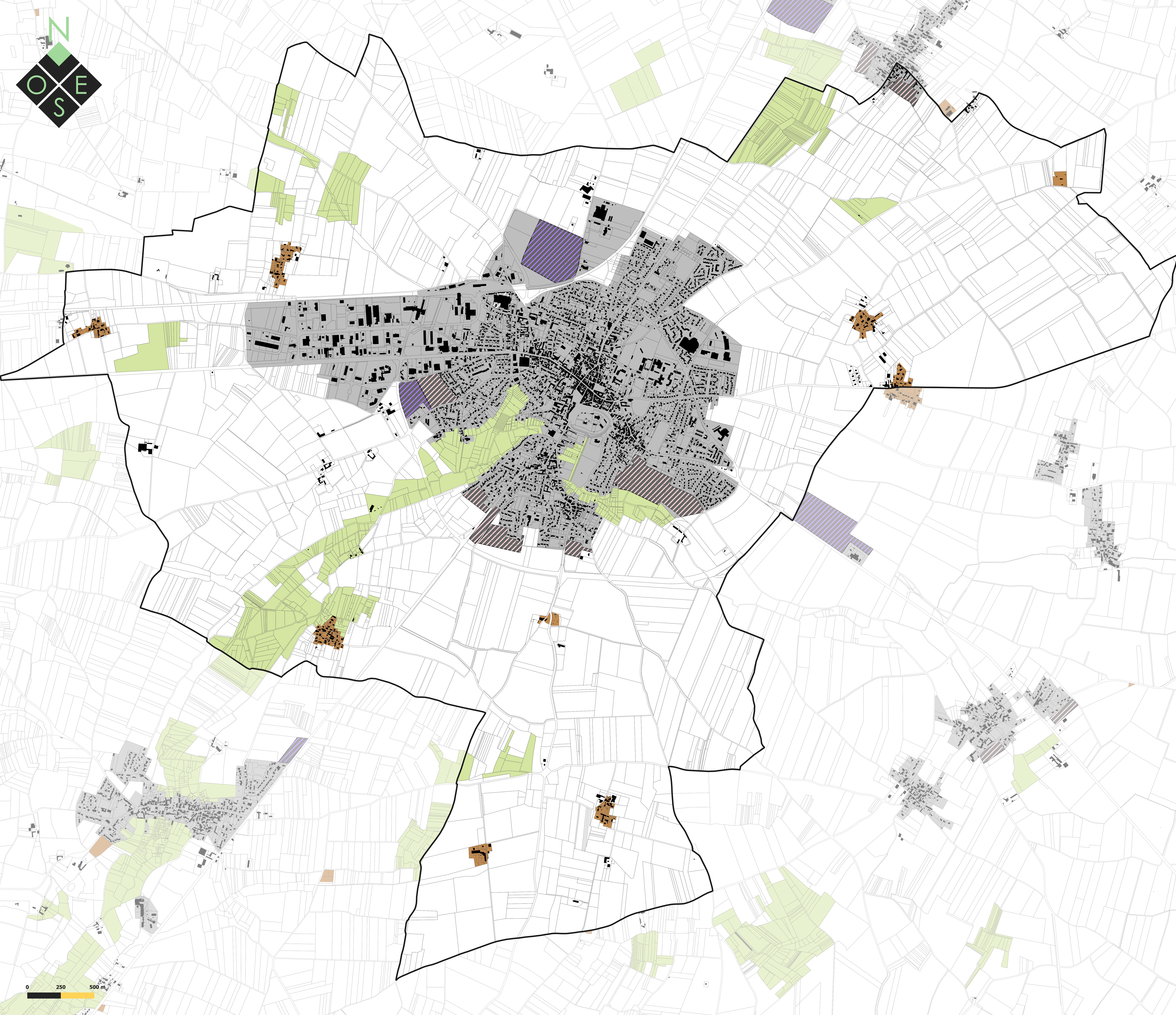




Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti
 Parcelles cadastrales
 Limites communales

Département de la
Charente-Maritime (17)

Communauté de
Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:9000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de
Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil
le 31/01/20

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Surgères

